



# Commune de CHAZEY-BONS

## CONSEIL MUNICIPAL du 22 août 2016

### Procès-verbal

Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire

André MASLANKIEWICZ – Emile PERRAUD – Michel BATTISTELLA et Bruno FORT, adjoints.  
Christian COCHET – Christine COCHET – Christine LECHON – Céline MAFFRE – Francisco MARTINEZ – Frédérique MOISSET et Jean-Michel SALQUE et conseillers municipaux.

Absents excusés : Marie DIGORATO (pouvoir à Céline MAFFRE) – Patrick CHARNAY et Vanessa VEILLON

Secrétaire de séance : Jean-Michel SALQUE

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

### ORDRE DU JOUR :

#### Délibérations

- **Avis du conseil municipal sur l'arrêté préfectoral portant projet de modification du périmètre de la communauté de communes Bugey Sud**
- **Mise en œuvre de l'arrêt de l'éclairage public en milieu de nuit à Cressieu**
- **Finances : Décision Modificative au budget principal pour travaux d'investissement (enfouissement du réseau télécom à l'entrée de Cressieu).**

Monsieur Jean-Michel Salque est nommé secrétaire de séance.

Pas d'observations sur le procès-verbal du 29 juin 2016 : il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal le retrait de la délibération relative à la décision modificative qui, après vérification, ne s'avère pas nécessaire.

Accepté à l'unanimité.

#### ➤ Délibérations :

- **Avis du conseil s du conseil municipal sur l'arrêté préfectoral portant projet de modification du périmètre de la communauté de communes Bugey Sud**

Invité à se prononcer sur l'arrêté préfectoral du 10 juin 2016 portant modification du périmètre de la communauté de communes Bugey Sud, en l'étendant aux 12 communes du Valromey, le conseil municipal :

- **EST DEFAVORABLE** à la majorité de 12 voix et 1 abstention (Mr Michel Battistella)
- **PROPOSE** par 12 voix pour et 1 abstention (Mr Michel Battistella) le respect d'un droit de pause pour Bugey Sud.

- **Mise en œuvre de l'arrêt de l'éclairage public en milieu de nuit à Cressieu**

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Bruno Fort, porteur du projet depuis plusieurs années. Celui-ci rappelle qu'une réflexion a été engagée sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses. Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Monsieur Fort souligne que d'après les études menées dans les communes qui appliquent déjà ces mesures, aucune augmentation du nombre d'accidents, d'agressions ou de cambriolages n'a été mise en évidence.

Monsieur Bonnard rappelle enfin que la mise en œuvre de cette mesure a été évoquée lors des réunions de quartier, notamment dans le hameau de Cressieu et que la population présente s'est montrée plutôt favorable.

C'est pourquoi le conseil municipal est invité à se prononcer.

Madame Cochet demande pourquoi, alors que c'est une mesure intéressante qui semble recueillir l'approbation de l'assemblée, l'extinction de l'éclairage public ne pourrait-il pas s'appliquer sur tout le territoire communal. Monsieur Bonnard pense qu'il est préférable de procéder par étape.

En fonction des retours, la mesure pourra être étendue à toute la commune.

Monsieur le Maire soumet donc cette proposition au vote.

A l'unanimité, le conseil municipal :

**DECIDE** qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23 heures à 5 heures sur le territoire du hameau de Cressieu et **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure.

➤ **Informations :**

- Monsieur Battistella, adjoint, rend compte du projet d'extension en souterrain du réseau d'éclairage public à Cressieu afin de sécuriser les déplacements des enfants et adolescents qui empruntent les transports scolaires sur la route de Montchoisi. Le réseau Telecom sera enfoui à cette occasion et des gaines seront installées pour anticiper l'arrivée de la fibre optique. Enfin un empierreage sera réalisé pour créer une allée piétonne.
- Réhabilitation de l'ancienne école maternelle. Monsieur Fort est en charge de ce projet dans sa partie mise aux normes accessibilité. Un WC pour personnes à mobilité réduite sera créé. La partie anciennement occupée par l'école sera aménagée pour être mise à disposition des associations communales qui occupent régulièrement la salle des fêtes. Un maître d'œuvre a été consulté. Christine Cochet demande ce qui est prévu pour les 2 appartements de l'étage. Monsieur le Maire répond que la question sera traitée ultérieurement. Un des logements est actuellement occupé, il devrait être libéré au 31 août.
- Monsieur Bonnard souligne que la suppression d'un terrain de foot et les aménagements réalisés à l'entrée du stade ont sans doute permis d'éviter l'envahissement du site lors des grands passages des « gens du voyage ». Il remercie Emile Perraud, adjoint, pour son implication dans la gestion de ce dossier.

- Monsieur Bonnard indique qu'il a reçu de nombreuses remarques à propos d'un manque apparent d'entretien des cimetières. Il tient à rappeler que l'utilisation de produits chimiques est maintenant proscrite et que la commune a répondu positivement au programme d'accompagnement de la Communauté de Communes BUGEY SUD pour la mise en place d'un mode de gestion des espaces verts plus respectueux de l'environnement au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La signature de la Charte Zéro Phyto qui y est associée sera signée le 29 septembre prochain.
- Monsieur Bonnard informe qu'un projet de réhabilitation de l'ancienne blanchisserie des Biolattes autrefois exploitée par l'ADAPEI de l'Ain lui a été présenté. Le conseil municipal souhaite vivement qu'il puisse se concrétiser au plus vite.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance. Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 22 août 2016.

A Chazey-Bons, le 23 août 2016

Le Maire, Didier BONNARD

